

ELECTION DE LA DAMOISELLE DE COMINES 3 OCTOBRE 2015

REGLEMENT DE L' ELECTION

Article n°1 Les candidates à l'élection de la Damoselle de Comines doivent répondre aux critères suivants :

- Etre âgées de plus de 16 ans
- Etre célibataires sans enfant
- Etre domiciliées à Comines France ou Comines Belgique

Article n°2 Modalités d'inscription

Un formulaire d'inscription est à retirer et à retourner chez les coiffeurs de Comines, avant le 18 septembre 2015, accompagné de deux photos d'identité. Il est également possible de télécharger le règlement et le bulletin d'inscription sur le site du Comité.

Article n°3 Déroulement de l'élection

L'élection aura lieu lors d'une cérémonie protocolaire dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Comines France le samedi 3 octobre 2015 à 19h30.

L'élection prendra en compte les trois critères suivants :

- la présentation personnelle des candidates
- la connaissance de l'histoire de la cité et de la Fête des Louches
- une présentation originale sous forme libre – détails donnés quelques jours avant la soirée

Le jury sera composé des membres de la Confrérie de la Franche Louche, de représentants de la municipalité et de représentants des commerçants locaux. Les décisions du jury seront sans appel.

Article n°4 Les damoiselles seront récompensées de lots de valeur d'un montant de 1000 euros. Elles participeront également au cortège historique du dimanche 11 octobre.

Article n°5 Les damoiselles donnent leur accord quant à l'utilisation de leur nom et de leur photographie dans les publications ou affiches éditées par la municipalité et/ou le Comité de la Fête des Louches.

Article n°6 La participation à l'élection de la Damoselle de Comines implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le comité organisateur